



## PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2022-2023



<b>École :</b> École de la Montagne 68, rue des Saules Notre-Dame-de-la-Salette (Québec) J0X 2L0 819 986-4129	<b>Nombre d'élèves :</b> 150 élèves	<b>Direction :</b> Caroline Moore
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Soleil Levert, TES</li> <li>• , Enseignante</li> <li>• Caroline Moore, directrice</li> </ul>		
<b>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect</li> <li>● tolérance</li> <li>● autonomie</li> <li>● persévérance</li> </ul>		
<b>Ce plan s'inscrit également dans la poursuite de l'approche du système de renforcement positif et d'intervention à notre école</b> Cette approche favorise : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un milieu scolaire sécuritaire, inclusif et positif qui contribue à l'apprentissage, au succès et au bien-être de chacun de nos élèves;</li> <li>• L'accent sur l'importance d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques;</li> <li>• Une culture qui engendre une façon de faire positive pour l'ensemble des élèves.</li> </ul>		
<b>Quel est le mandat du comité?</b> Faire l'analyse de la situation, réviser le plan d'action et voir à la réalisation de ce dernier.		
<b>Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bonne régulation : rencontres du comité pour assurer le pilotage;</li> <li>2. Adhésion de l'équipe au système de renforcement positif et d'intervention;</li> <li>3. Compilation des données pour assurer une gestion plus efficace : Mozaik portail et monitoring (Excel).</li> </ol>		
<b>Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place de modalités de protection afin de favoriser le plein développement et épanouissement de tous (document accessible par tous sur l'intimidation et la violence);</li> <li>2. La continuité du système de renforcement positif et d'intervention;</li> <li>3. La continuité du comité au soutien au comportement positif SCP;</li> <li>4. La bonne communication entre les différents intervenants de l'école.</li> </ol>		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence</p>	<p><b>Données déjà existantes :</b></p> <p>Bilan de la situation de l'école à l'égard du climat de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On constate qu'il y a plusieurs conflits sur le terrain de l'école pendant l'heure du diner et occasionnellement ailleurs (autobus, corridors, escaliers, cafétéria, classe, gymnase);</li> <li>• Les élèves se sentent en sécurité à l'école;</li> <li>• Les élèves ont de bonnes relations avec le personnel de l'école;</li> <li>• Les élèves sont à l'aise pour parler à au moins un adulte;</li> <li>• Chaque élève a au moins un ami ou plusieurs avec qui il se sent bien;</li> <li>• Les élèves ont le sentiment d'être traités également dans cette école;</li> <li>• Les élèves savent où trouver de l'aide à l'école;</li> <li>• Les élèves ont en général, de bonnes relations entre eux à l'école.</li> </ul> <p><b>Les conditions gagnantes suggérées :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'engagement de la direction;</li> <li>2. Un comité de pilotage dans l'école;</li> <li>3. Un diagnostic de la réalité et un plan d'action adapté;</li> <li>4. L'inclusion et la participation de tous les élèves;</li> <li>5. Un programme scolaire intégrant le soutien aux comportements positifs;</li> <li>6. Des politiques et des procédures claires;</li> <li>7. Les rôles bien définis;</li> <li>8. La rapidité à identifier et à répondre aux problèmes qui se présentent;</li> <li>9. Une gestion positive des comportements;</li> <li>10. Le partenariat avec les familles et la communauté;</li> <li>11. Des activités organisées à l'heure du dîner (Soccer extérieur, équipes de basketball T-Rex)</li> </ol> <p><b>Les mesures déjà en place :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système de renforcement positif et d'intervention à l'école</li> <li>2. Système de prêt de matériel pour favoriser la participation à des activités sur l'heure du diner;</li> <li>3. Maintenir la présence d'une TES au diner;</li> <li>4. Présence d'une TES école et de deux TES soutien pour les besoins spécifiques du moment ;</li> <li>5. Mise en place d'équipes de basketball T-Rex le midi, pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.</li> </ol> <p><b>Les besoins exprimés par le personnel :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atelier sur les habiletés sociales;</li> <li>2. Atelier sur la gestion des émotions.</li> </ol>

**Nos enjeux prioritaires :**

1. Rencontres mensuelles des surveillantes;
2. Encadrement et retour sur les moyens utilisés pour intervenir;
3. Soutien aux parents;
4. Ateliers aux parents.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique	<b>Pratiques en place</b>	Information dans l'agenda; Système de monitoring pour cumuler et préciser la nature des incidents via les billets d'informations; Atelier sur les habiletés sociales, la gestion de conflits, etc.; Semaine sur la prévention sur la violence et l'intimidation; Formation des surveillantes avec la psychoéducatrice; Ateliers offerts par la policière éducatrice	En début d'année Chaque semaine Durant l'année Début d'année Tout au long de l'année	Direction T.E.S. T.E.S. Direction	Monitoring (fichier Excel) Système de suivi des manquements mineurs et majeurs
	<b>Pratiques à renforcer</b>	Formation des surveillantes avec la psychoéducatrice (mise à jour) Application des principes « soutien aux comportements positifs »		Direction Équipe-école	
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation	<b>Pratiques en place</b>	Expliquer aux parents le code de vie lors des rencontres; Signature du code de vie par les parents;  Suivis aux parents lorsque les intervenants émettent un billet d'information;  Information disponible sur le site Web de l'école.	En début d'année  En tout temps  En tout temps	Enseignantes  Intervenants  Direction	
	<b>Pratiques à renforcer</b>	Sensibiliser les parents à l'importance d'outiller leur enfant afin qu'il adopte un comportement acceptable avec les autres et soit ouvert à la différence.	En tout temps	Tous	
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation	<b>Pratiques en place</b>	<p>On peut se référer aux règles de vie de l'école;</p> <p>Les gens dénoncent tout actes d'intimidation ou de violence à un adulte;</p> <p>Les parents communiquent avec les intervenants de l'école;</p> <p>Les élèves dénoncent toutes situations aux intervenants;</p> <p>Communication efficace entre les surveillantes et les T.E.S;</p> <p>Envoi des billets d'information par courriel.</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Direction</p> <p>Tous</p> <p>Tous</p> <p>Tous</p> <p>Tous</p>	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	<b>Pratiques en place</b>	Aviser la T.E.S école; Prise en charge par la T.E.S. et la direction; Billet d'information et communication téléphonique aux parents;  Utilisation de Mozaik et monitoring pour la comptabilisation des diverses situations;  Protocole d'encadrement (règlements cour d'école et conséquences) pour la cour d'école.	En tout temps	T.E.S école et direction  Équipe-école  Équipe-école	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>	Aviser les élèves du Protocole d'encadrement dans la cour d'école.	Au mois de janvier	T.E.S.	



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	<b>Pratiques en place</b>	<p>Bon lien de confiance entre les parents et l'école;</p> <p>Rappeler aux intervenants de ne pas divulguer le nom de la personne qui fait le signalement, le témoin ou la victime lors du suivi auprès de l'auteur du geste;</p> <p>Rappel des règles de confidentialité au personnel de l'école en début d'année;</p> <p>Informers la victime, l'auteur et le parent que l'événement sera traité en toute confidentialité.</p>		Direction intervenants T.E.S.	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	<b>Pratiques en place</b>	<p>Rencontre individuelle de la victime, l'auteur et le témoin avec la T.E.S.;</p> <p>Suivi auprès de la victime, l'auteur et le témoin avec la T.E.S.;</p> <p>Référence si besoin aux professionnels (psychoéducateur, AVSEC, CLSC, etc.);</p> <p>Informers les parents de la situation et de la progression du suivi de leur enfant.</p> <p>Ateliers pour les élèves intimidateurs.</p> <p>Susciter la collaboration des parents, afin qu'ils bonifient les interventions effectuées par les T.E.S., à la maison.</p> <p>Ateliers sur l'importance du respect entre élèves;</p> <p>Sensibilisation des élèves aux conséquences des actes d'intimidation et de violence;</p>	En tout temps	Direction intervenants T.E.S.	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>	Ateliers sur l'intimidation et la cyberintimidation offerts par la policière-éducatrice	Tout au long de l'année	T.E.S.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	<b>Pratiques en place</b>	Intervention immédiate et discussion avec la T.E.S.; Protocole pour la gestion des comportements;  Billet d'information aux parents et rencontre avec les parents;  Conséquences logiques avec le geste posé;  Rencontre avec les parents.	En tout temps	T.E.S. Intervenants Direction	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	<b>Pratiques en place</b>	Assurer un suivi auprès de tous les acteurs de la situation; Aviser la personne qui a fait le signalement que la situation fut gérée; Envoyer une communication aux parents afin de faire le suivi de la situation; Soumettre au DG les cas d'intimidation ou de violence via le formulaire EVIO.	En tout temps	Direction	
	<b>Pratiques à renforcer</b>				
	<b>Nouvelles pratiques à prévoir</b>				

